

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt quatre
En exercice : 15 le 11 juillet à 20 heures 30,
Présents : le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire
Convocation du 5 juillet 2024 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : **MM.** **GENRE** Pierre, **IMART** Thierry, **LASFARGUES** William, **STURMEL** Philippe
Mmes : **CASANOVA** Céline, **DUCROS** Lucie, **MARCHOU** Marie, **SEMENE** Marie-Ange

Secrétaire : **IMART** Thierry

Absents excusés : **POUPOT** Mary procuration à **DUCROS** Lucie
PIGASSE Thomas procuration à **LASFARGUES** William
PLACHOT Geneviève procuration à **ANDRÉ** Christian
DELSOL Yannick procuration à **GENRE** Pierre
AFONSO Djemilla procuration à **CASANOVA** Céline

Absent non excusé : **COULON** Florian pas de procuration

Objet : Prolongement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de l'espace socioculturel

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'entreprise ID Aménagement avait été retenue pour une première mission de maîtrise d'ouvrage. Cette mission s'arrêtait lors du dépôt du permis de construire de l'espace socioculturel.

Le Conseil municipal vient de voter l'avant-projet définitif et le dépôt du permis de construire peut donc se faire.

Il est proposé de prolonger la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la société ID Aménagement pour nous accompagner dans les missions suivantes :

Permis de construire :

- Contrôle du permis
- Suivi complétude permis
- Réception, affichage, huissier

Assistance dossier de consultation des entreprises :

- Assistance à la réalisation des marchés
- Analyse des offres
- Assistance au choix des entreprises

AMO suivi de la réalisation :

- Suivi du chantier
- Rapports de situation

Il est convenu que l'entreprise nous accompagne aussi dans le choix de l'assurance dommage ouvrage.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 031-213100035-20240712-2024_44-DE
en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 2024_44

ID Aménagement nous fait une offre de 30 307€ HT soit 36 368.4€ TTC pour cette mission.

Oui cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à valider l'offre de la société ID Aménagement pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage décrite ci-dessus pour un montant de 30 307€ HT soit 36 368.4€ TTC.

Votes pour :14

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :
la publication le 11 juillet 2024
Et de la réception en Préfecture le
Le Maire,